

## Le dispositif intra-utérin – TCu 380A

Un dispositif intra-utérin (DIU) est un petit système qui est introduit dans la cavité utérine de la femme pour prévenir une grossesse. Le DIU au cuivre (TCu 380A) est le plus courant et il est efficace pendant une période qui peut aller jusqu'à 12 ans.

### **Principaux mécanismes d'action**

Le DIU empêche la fécondation en :

- entravant la viabilité des spermatozoïdes
- perturbant le mouvement des spermatozoïdes



### **Caractéristiques du DIU**

- Grande efficacité
- Pas de besoin de réapprovisionnement
- Facile d'emploi
- N'affecte pas les rapports sexuels
- Rétablissement rapide de la fertilité
- Nécessité d'un prestataire pour entamer et interrompre l'emploi
- Douleur légère ou indisposition possible pendant les procédures d'insertion et de retrait
- Effets secondaires courants
- Des complications, comme une maladie inflammatoire pelvienne ou la perforation de l'utérus, sont rares
- Petit risque d'expulsion (la femme a besoin de vérifier la présence des fils du DIU après ses règles)
- Pas de protection contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH

### **Effets secondaires possibles** (ne sont en général pas des signes d'un problème de santé)

- Douleurs ou crampes pendant les règles
- Saignements menstruels prolongés et abondants
- Saignements entre les règles ou saignements (spotting)

### **A qui le DIU peut-il être administré**

- Les femmes de toute parité ou en âge de procréer, y compris les jeunes femmes nullipares.
- Les femmes qui ne présentent pas de conditions de santé excluant l'utilisation du DIU.

### **Qui doit s'abstenir d'utiliser le DIU** (pour plus d'informations, consulter les critères de recevabilité de l'OMS)

Les femmes qui présentent les conditions suivantes (contre-indications) :

- grossesse
- infection septique à la suite d'une naissance ou d'un avortement (si l'insertion a lieu immédiatement après l'accouchement ou l'avortement)
- saignements vaginaux inexplicables (avant évaluation)

- cancer du col utérin, de l'endomètre ou de l'ovaire
- présence de maladie inflammatoire pelvienne
- présence de cervicite purulente (gonococcie ou chlamydia)
- maladie trophoblastique gestationnelle maligne
- tuberculose pelvienne connue
- fibromes utérins ou autres anomalies anatomiques résultant d'une distorsion de la cavité utérine, ce qui est incompatible avec l'insertion du DIU

### ***Utilisation du DIU par les femmes vivant avec le VIH/SIDA***

- Un DIU peut être inséré chez une femme vivant avec le VIH à condition qu'elle n'ait pas de symptôme du SIDA.
- L'insertion du DIU n'est généralement pas recommandée chez une femme vivant avec le SIDA qui n'est pas sous antirétroviraux (ARV)
- Une femme qui contracte le SIDA alors qu'elle a déjà un DIU peut continuer à l'utiliser.
- Une femme vivant avec le SIDA dont les résultats cliniques au traitement ARV sont bons peut entamer ou continuer la contraception par DIU, mais un suivi médical peut être nécessaire.
- Recommander aux femmes vivant avec le VIH qui choisissent d'utiliser le DIU d'avoir recours à la double méthode en envisageant l'emploi du préservatif en plus du DIU.

### ***Assurer un suivi et prodiguer un counseling dans les cas suivants***

- Toute inquiétude ou question exprimée par la cliente
- Effets secondaires courants
- Tout signe de complications ; recommander aux femmes de revenir immédiatement en cas de manifestation de l'un des symptômes suivants :
  - douleurs dans le bas ventre, pertes vaginales, fièvre (infection ou grossesse possible)
  - fils manquants (expulsion possible)
  - absence ou retard de règles (grossesse possible)

### ***Dissiper les mythes concernant le DIU***

Le DIU :

- **ne** se déplace **pas** de l'utérus vers les autres parties du corps de la femme
- **n'**empêche **pas** la femme de procréer une fois qu'il est retiré
- **n'**exige **pas** de période de « repos » (un nouveau DIU peut être inséré le même jour que le précédent est retiré)